

According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), Hazardous Products Regulation (HPR) (WHMIS 2015)

Section 1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

1.1 Identification du produit

Formulaire produit Mélange

Nom commercial ACRYL-PEN 350

Code produit AP350

1.2 Les usages identifiés de la substance ou du mélange et utilise conseillé contre

Utilisation Industrielle. Pour usage professionnel seulement.

1.2.2 utilise conseillé contre

Aucune information supplémentaire disponible

1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

NOX-CRETE, INC. 1444 SOUTH 20th Street Omaha, NE 68108 Tél: 402-341-2080

Télécopieur: 402-341-9752

E-Mail: corporate@nox-crete.com Site Web: www.nox-crete.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro d'urgence Chemtrec (800) 424-9300

Chemtrec en dehors des ÉTATS-UNIS 703-527-3887

Section 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Flam Liq. 2	H225
Aspic. Toxique. 1	H304
Toxicité aiguë. 4 (inhalation)	H332
STOT SE 3 resp. Irrit.	H335
STOT SE 3 somnolence	H336
Carc. 2	H351
STOT SE 2 orgues	H371

Texte complet des phrases H voir section 16

Physiochimiques néfastes, à la santé humaine et les effets sur l'environnement

Aucune information supplémentaire disponible

2.2 Éléments de l'étiquette

Pictogrammes de danger







FR (French) Page 1 De 9



According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), Hazardous Products Regulation (HPR) (WHMIS 2015)

Mot de signal Danger Les déclarations de danger H225 - Liquide et vapeurs très inflammables Flam Liq. 2 H304 – Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H332 - Nocif par inhalation H335 - Peut provoquer une irritation des voies respiratoires H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H351 - Susceptible de provoquer le cancer H371 – Peut causer des dommages aux organes

Les énoncés de précaution Prévention:

Réponse

Stockage:

Elimination:

P201- Se procurer les instructions particulières avant utilisation P202- Ne pas manipuler tant que toutes les précautions de sécurité n'ont pas été lues et comprises

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes - Ne pas fumer

P240 - Conteneur terrestre/sous caution et équipement de réception

P241 - Utiliser des équipements électriques/de

ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrants

P242 - Utiliser uniquement des outils anti-étincelles

P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges statiques

P260 - Ne pas respirer les

poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols P264 – Se laver soigneusement après manipulation.

P271 - Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un

équipement de protection des yeux/du visage

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin / médecin

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE PEAU (ou les cheveux): Retirer / Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / douche.

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour

P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin / attention

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin / médecin en cas de malaise.

P403+P405+P235+P233 - Conserver sous clé dans un endroit frais et bien aéré. Gardez le récipient bien fermé.

P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation

locale / régionale / nationale / internationale

2.3 Autres dangers Aucun connu

Texte intégral des H et P phrases: voir section 16

Section 3. Composition / informations sur les composants

FR (French) Page 2 De 9



According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), Hazardous Products Regulation (HPR) (WHMIS 2015)

3.1 Substances

Non applicable

3.2 Mélange

Name	Product identifier	%
Solvant exempté	Secret De Commerce.	Secret De Commerce.
Solvant aromatique	Secret De Commerce.	Secret De Commerce.
1,2,4-Triméthylbenzène	95-63-6.	< 3.4
Propylène monométhyléther	108-65-6	Secret De Commerce.
Alcoxysilane	Secret De Commerce.	Secret De Commerce.
Xylène	1330-20-7	< 0.7
Éthylbenzène	100-41-4	<0.14
Cumène	98-82-8	< 0.7

Conformément à 29CFR 1910.1200 (i), la concentration spécifique (et / ou) de l'identité chimique peut être refusée en tant que secret commercial, tandis que toutes les propriétés et les effets sur la santé et la sécurité sont inclus dans la FDS. Le reste des autres ingrédients n'est pas dangereux ou a une concentration inférieure à 1% (ou 0,1% pour les cancérogènes, les toxines reproductives ou les sensibilisants respiratoires).

Section 4. Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Les premières mesures d'aide général

Obtenir un avis médical/attention si vous ne vous sentez pas bien. Ne jamais donner quoi que ce soit par La bouche à une personne inconsciente.

Les premières mesures d'aide après inhalation

étourdissements, a de la difficulté à respiration rechercher un professionnel de la santé immédiatement. Dans tous les cas de doute, ou si les symptômes persistent, consultez un médecin. Déposer à l'air frais et la garder au repos dans une position confortable pour respirer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin/médecin. ct avec la peau Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Les premières mesures d'aide après un contact avec la peau

Déposer ou retirer Immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau ou sous la douche. Laver immédiatement

avec du savon et de l'eau en abondance.

Première mesure d'aide après un contact avec les yeux

Lorsque les lentilles de contact sont usées, les retirer si possible. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant 10 à 15 minutes tout en maintenant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

Les premières mesures d'aide après l'ingestion

n Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Obtenir des soins médicaux Immédiatement.

4.2 Plus important les symptômes et effets, aigu et retardé

FR (French) Page 3 De 9



According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), Hazardous Products Regulation (HPR) (WHMIS 2015)

Symptômes/blessures après inhalation Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Une surexposition

aux vapeurs peut entraîner des maux de tête, des nausées, de la

somnolence ou des étourdissements.

Symptômes/blessures après un contact avec la peau Peut causer une irritation de la peau ou sensation de brûlure Symptômes/blessures après un contact avec les yeux Peut causer une irritation des yeux ou des blessures

Symptômes/blessures après ingestion Peut provoquer une irritation des muqueuses de la bouche, de la gorge,

de l'oesophage et de l'estomac.

4.3 Indication d'une attention médicale immédiate et le traitement spécial requis

Aucune information supplémentaire disponible

Section 5. Lutte incendie mesures

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié Produit chimique sec, mousse, dioxyde de carbone

5.2 Dangers spéciaux découlant de la substance ou du mélange

Réactivité Produits de décomposition thermique peut entraîner un risque pour la

santé.

5.3 Conseils pour les pompiers

Lutte incendie instructions Liquide inflammable! Ce matériau libère des vapeurs lorsque la

température dépasse la température ambiante. Les vapeurs peuvent causer un incendie instantané. Utiliser un jet d'eau ou de brouillard pour

refroidir les contenants exposés...

Équipement de protection pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome

(SCBA) et Équipement de protection complet lorsque les combats tout

incendie chimique.

Autres informations Le chauffage ou la combustion nocifs gaz/vapeurs peuvent être libérés.

Ce produit peut causer la parole à devenir glissant.

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions personnelles, les équipements de protection et les procédures d'urgence

Mesures générales Extrêmement inflammable. Éliminer toute source d'inflammation.

Endiguer ou confisquer le produit déversé. Utiliser des outils antiétincelles. Tous les équipements doivent être mis à la terre. Prendre les précautions nécessaires pour assurer sa propre santé et la sécurité

avant de tenter contrôle de déversement ou nettoyage ...

6.11 Équipement de protection individuelle Équiper l'équipage nettoyage muni de l'équipement de protection

approprié.

approprie

6.2 Précautions pour l'environnement Empêcher l'entrée aux égouts et eaux publiques. Prévenir les autorités si

le liquide pénètre dans les égouts ou eaux publiques.

6.3 Matériaux et méthodes de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Imprégnez-vous de déversements avec des solides inertes, tels que

l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir dans des récipients étanches à la vapeur et les éliminer correctement.

Section 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions de manipulation

FR (French) Page 4 De 9



According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), Hazardous Products Regulation (HPR) (WHMIS 2015)

Mesures de protection Se laver les mains et autres zones exposées avec de l'eau et du savon

avant de manger, de boire ou de fumer et de guitter son lieu de travail. Assurer une bonne ventilation dans les zones de travail à prévenir la formation de vapeurs. Lorsque vous n'utilisez pas tenir les récipients hermétiquement fermés. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Mesures d'hygiène 7.2 Conditions de stockage dans des conditions de sécurité, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le

récipient d'origine dans un endroit frais et bien aéré, loin de la chaleur,

des étincelles et des flammes nues .. Garder les contenants

hermétiquement fermés jusqu'à utilisation.

Les agents oxydants forts Matières incompatibles

Conservez dans un endroit frais et sec, loin des sources d'ignition. Température de stockage

Section 8. Contrôles de l'exposition/protection personnelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

nom des ingrédients	Limites d'exposition professionnelle ACGIH TLV (United States)
Xylène	TWA: 100 ppm 8 heures
Solvant aromatique	TWA: 100 ppm 8 heures
1,2,4-Triméthylbenzène	TWA: 25 ppm 8 heures
Propylène monométhyléther	TWA: 100 ppm 8 heures
Éthylbenzène	TWA: 20 ppm 8 heures
Cumène	TWA: 50 ppm 8 heures

8.2 Contrôles de l'exposition

Les contrôles d'ingénierie Utiliser avec une ventilation suffisante pour tenir le produit les

concentrations en vapeurs Spécifié ci-dessous TLV

Des lunettes de protection contre les produits chimiques et / ou des Protection des yeux et du visage

écrans faciaux sont recommandés pour éviter tout contact oculaire,

irritation ou blessure

Porter des gants et des vêtements de protection adaptés et Protection de la peau

bottes comme requis pour prévenir tout contact avec la peau. Laver la

peau exposée fréquemment avec de l'eau et du savon. Vêtements

souillés devraient être laves avant de les réutiliser.

Une ventilation générale est normalement suffisante. Éviter de respirer **Protection respiratoire**

la brouillard du produit ou des vapeurs. L'utilisation d'un appareil

respiratoire approprié est recommandés lorsque les concentrations dans

l'air dépassent la valeur TLV.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations de base sur les propriétés physiques et chimiques

Liquide clair **Apparence**

Odeur Forte odeur aromatique Seuil de perception de l'odeur Pas de données disponibles Pas de données disponibles

> FR (French) Page 5 De 9



According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), Hazardous Products Regulation (HPR) (WHMIS 2015)

Point de fusion Pas de données disponibles Point de congélation Pas de données disponibles

Point d'ébullition >97 C (>206 F) Point d'éclair >4 C >39 F PMCC

Relative taux d'évaporation (acétate de butyle= 1) Pas de données disponibles Norme d'inflammabilité (solide, gaz) Liquide et vapeurs inflammables Inférieur/supérieur limites explosives Pas de données disponibles Pas de données disponibles Pression de vapeur Densité de vapeur Pas de données disponibles

0,924 Kg par litre 7.71 lb par gallon Densité relative (masse spécifique)

Eau: négligeable Solubilité

Pas de données disponibles Coefficient de partage n-octanol/eau Température d'auto-ignition Pas de données disponibles Viscosité Pas de données disponibles

Teneur en VOC Moins de 350 g/I

Section 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Aucune information supplémentaire disponible

10.2 La stabilité chimique Stable dans des conditions normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Polymérisation dangereuse ne se produira pas. 10.4 Conditions à éviter Les températures extrêmes hautes ou basses.

10.5 Matières incompatibles Des acides forts et des oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, divers dérivés

d'hydrocarbures

Section 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations concernant les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Aucun effet indésirable prévisible dans l'usage prévu.

Irritation/Corrosion Peut causer une irritation de la peau cutanée

> Mai causes une irritation des yeux et des dommages. Yeux

La respiration et de sensibilisation de la peau Peut irriter les voies respiratoires Pas de données disponibles

Mutagenèse des cellules germinales

Carcinogénicité

IARC

Xylène	3
Cumène	2B
Éthylbenzène	2B

2B - Preuves insuffisantes chez l'homme et moins de preuves suffisantes chez les animaux.

3 - Insuffisantes chez l'homme et insuffisantes ou limitées chez les animaux.

Toxicité pour la reproduction Pas de données disponibles Certains organes cibles toxicité

> **Exposition unique** Pas de données disponibles Pas de données disponibles Exposition répétée

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies Danger d'aspiration

respiratoires

FR (French) Page 6 De 9



According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), Hazardous Products Regulation (HPR) (WHMIS 2015)

Section 12. Informations écologiques

12.1 ÉcotoxicitéPas de données disponibles12.2 Persistance et dégradabilitéPas de données disponibles12.3 Potentiel de bioaccumulationPas de données disponibles

12.4 La mobilité dans le sol Aucune information supplémentaire disponible

12.5 Autres effets néfastes Éviter le rejet dans l'environnement

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Traitement des Déchets méthodes

L'utilisateur de ce matériau a la responsabilité de disposer des éléments non utilisés, des résidus et des conteneurs en conformité avec toutes les locaux, de l'état ainsi que les lois et règlements fédéraux concernant le traitement, de stockage et d'élimination de déchets dangereux et déchets non dangereux.

SECTION 14. Information sur les transports

Conformément aux dispositions de l'ADR/RID/ADNR/IMDG / OACI/IATA

14.1 Numéro ONU UN1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU Matériel lié à la peinture

14.3 Classe de Transport (es) 3
14.4 Groupe d'emballage ||

14.5 Risques environnementaux Aucune information supplémentaire disponible

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

14.7 Transport en vrac selon

L'annexe II de MARPOL 73/78 et le Code IBC

Aucune information supplémentaire disponible

14.8 Transport en vrac selon

CFR 49 173,15 Non applicable

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1 La sécurité, la santé et l'environnement réglementation/législation spécifique pour la substance ou le mélange

15.1.2 Règlements USA

Section 313 Contient les ingrédients suivants au niveau ou au-dessus des exigences de niveau de reporting de l'article 313. Cette information doit être incluse

dans toutes les FDS copiés ou distribués pour ce matériau.

CHIMIQUE CAS # MAX POIDS% Xvlène 1330-20-7 <0.7

 Xylène
 1330-20-7
 <0,7</td>

 1,2,4-Triméthylbenzène
 95-63-6
 <3.4</td>

 Cumène
 98-82-8
 <0,7</td>

 Éthylbenzène
 100-41-4
 <0.2</td>

La TSCA Tous les ingrédients sont répertoriés ou exemptés

PROPOSITION 65 PAS À VENDRE DANS L'ÉTAT DE CALIFORNIE

FR (French) Page 7 De 9



According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), Hazardous Products Regulation (HPR) (WHMIS 2015)

15.1.3 Le Canada Règlements

DSL

Cette SDS a été préparée conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits dangereux (HPR) (SIMDUT 2015) et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par l'HPR...

Tous les ingrédients sont répertoriés ou exemptés

WHMIS 15.2 Sécurité chimique évaluation

Un produit chimique Évaluation de sécurité n'a pas été effectuée.

Section 16. Autres informations

Date d'édition/révision 1-17-2024 Version 20 Numéro 1024-F

Date de la précédente édition/révision

Préparateur Nox-Crete, Inc.

Documentation de référence

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont, au meilleur des connaissances de Nox-Crete, Inc. exactes et fiables à la date de publication. Vous pouvez contacter Nox-Crete, Inc. pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de Nox-Crete, Inc. Les informations et les recommandations sont offertes à l'acheteur / à l'utilisateur pour examen et examen. Il est de la responsabilité de l'acheteur / utilisateur de s'assurer que le produit est adapté à l'utilisation prévue. Des avertissements appropriés et des procédures de manipulation sûres doivent être fournis à tous les manipulateurs et utilisateurs. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, il incombe à l'acheteur / utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à une utilisation sûre de ce produit. Étant donné que les informations fournies ici peuvent avoir été obtenues en partie de laboratoires indépendants ou d'autres sources non sous notre supervision directe, aucune représentation n'est faite que les informations sont exactes, fiables, complètes ou représentatives et que l'acheteur / utilisateur ne peut s'en prévaloir qu'à ses risques. Nous n'avons fait aucun effort pour censurer ou dissimuler des aspects délétères de ce produit. De plus, comme nous ne pouvons pas anticiper ou contrôler les nombreuses conditions dans lesquelles ces informations ou nos produits peuvent être utilisés, nous ne garantissons pas que les mesures de sécurité et / ou de santé que nous avons suggérées conviendront à toutes les personnes et / ou situations manipulation ou utilisation. De même, nous n'offrons aucune garantie ou garantie de quelque sorte que l'utilisation ou l'élimination de ce produit soit conforme à toutes les lois fédérales, étatiques ou locales. Il incombe à chaque acheteur / utilisateur du produit mentionné aux présentes de déterminer et de respecter les exigences de toutes les lois applicables. Si l'acheteur / utilisateur remballe ce produit, il est de la responsabilité de l'acheteur / de l'utilisateur de s'assurer que la santé, la sécurité et les autres informations nécessaires sont incluses avec et / ou sur le conteneur. Nox-Crete, Inc. exhorte chaque client ou destinataire de cette fiche de sécurité à l'étudier attentivement et à consulter l'expertise appropriée, nécessaire ou appropriée, pour connaître et comprendre les données contenues dans cette fiche de données de sécurité et les dangers associés à ce produit. La modification de ce document est strictement interdite. Sauf dans la mesure requise par la loi, la republication ou la retransmission de ce document, en totalité ou en partie, est interdite.

Texte intégral des H et P phrases

Flam Liq. 2	H225
Asp. Tox. 1	H304
Acute Tox. 4 (inhalation)	H332
STOT SE 3 resp. Irrit.	H335
STOT SE 3 somnolence	H336
Carc. 2	H351
STOT SE 2 orgues	H371

FR (French) Page 8 De 9



According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), Hazardous Products Regulation (HPR) (WHMIS 2015)

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

Flam Liq. 2

- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
- H332 Nocif par inhalation
- H335 Peut irriter les voies respiratoires
- H336 Peut provoquer somnolence ou des étourdissements
- H351 Susceptible de provoquer le cancer (inhalation)
- H371 Peut causer des dommages aux organes
- P201- procurer les instructions avant utilisation
- P202- Ne pas manipuler jusqu'à ce que toutes les mesures de sécurité ont été lues et comprises
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur / des étincelles / des flammes nues / des surfaces chaudes-Non fumeur
- P240 Rez / liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception
- P241 Utiliser du matériel / ventilation / lumière / équipement électrique
- P242 Utiliser des outils anti-étincelles
- P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques
- P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols
- P264 Se laver exposée Espace soigneusement après manipulation.
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection des yeux / protection / du visage
- P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin / médecin P303 + P361 + P353 EN CAS DE PEAU (ou les cheveux): Retirer / Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / douche.
- P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.
- P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin / attention
- P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin / médecin en cas de malaise.
- P403+P405+P235+P233 Conserver sous clé dans un endroit frais et bien aéré. Gardez le récipient bien fermé.
- P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale

FR (French) Page 9 De 9